

AVERTISSEMENT sur les recommandations SFAR 2010 sur l'antibioprophylaxie chirurgicale

La SPILF est en accord avec le contenu de ces recommandations - à l'exception d'un point concernant l'antibioprophylaxie en orthopédie - point sur lequel il n'a pas été possible de se mettre d'accord avec le représentant des orthopédistes:

page 13, la SPILF n'est **pas d'accord** avec le caractère **impératif** de l'**association** d'une molécule antibiotique active sur les **bacilles à Gram négatif** hospitaliers à toute antibioprophylaxie par vancomycine

[Le texte indique: lorsque la vancomycine est prescrite elle est associée a une molécule antibiotique active sur les Bacilles à Gram négatif hospitaliers]

Nous n'avons effectivement pas trouvé, dans la littérature, de données permettant de soutenir une telle injonction.

La SPILF souhaite donc maintenir la recommandation initiale qui est :

"La vancomycine est recommandée dans cette indication.

En outre, il peut-être nécessaire de tenir compte des conditions écologiques propres au service ce qui peut conduire à **l'adjonction d'une molécule antibiotique active sur les Bacilles à Gram négatif hospitaliers.**" , avec en note de bas de tableau :

* Indications de la vancomycine :

- allergie aux bêta-lactamines,

- colonisation suspectée ou prouvée par du staphylocoque méticilline-résistant, ré-intervention chez un malade hospitalisé dans une unité avec une écologie à staphylocoque méticilline-résistant, antibiothérapie antérieure...

L'injection dure 60 minutes et doit se terminer au plus tard lors du début de l'intervention